

Présents :

- Mmes : BOYAT Sylvie, BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, MENOUD Florian, VAUTHAY Michaël, BAUD Jérôme, et VULLIEZ Christian.

Excusés :

- Mrs BENOIT Stéphane, ROSSET Mickaël, COURRIER Fabien

Procuration :

- ROSSET Mickaël à BOINNARD Nadine

Ordre du jour :

- Bail le Kern, maison multiservices,
- Tarif branchement eau,
- Tarif branchement assainissement,
- Tarif eau potable et redevance assainissement,
- Tarif loyers des appartements,
- Vote des subventions,
- Fonds de concours voirie CCHC,
- Point sur les travaux de voirie,
- Primes agents,
- Décisions modificatives,
- Déclassement « Les Brons »,
- SYANE :
 - dossier Saint Martin
 - dossier Les Brons, le Sey, Malaliutaz
 - dossier borne de recharge,
- Point sur le fonctionnement de l'éclairage public,
- Réorganisation informatique,
- Vote d'un représentant de la commission santé à la CCHC
- Urbanisme,
- Questions diverses.

1. Lecture du courrier de la Sous-Préfecture concernant les délibérations de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2022 :

Monsieur le maire lit le courrier envoyé ce jour par la Sous-Préfecture concernant les délibérations du conseil municipal du 27 octobre 2022. En effet le conseil municipal a été convoqué le 24 octobre 2022 et la séance du conseil municipal s'est tenue le 27 octobre 2022. Pour les communes de moins de 3500 habitants, la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant la réunion. Pour que le délai soit franc, trois jours doivent séparer l'envoi des convocations et la date de la séance. Dans le calcul de ce délai, ne doivent être pris en compte ni le jour de l'envoi de la convocation ni celui de la réunion. Ainsi pour notre cas la réunion ne pouvait se tenir avant le 28 octobre 2022. Ce délai de trois jours n'étant pas respecté les délibérations prises le 27 octobre 2022 sont entachées d'illégalité. Il convient de les retirer.

Monsieur le maire soumet au vote le retrait de toutes les délibérations de la séance du conseil municipal du 27 octobre 2022.

L'ensemble du conseil municipal valide à l'unanimité le retrait des délibérations.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

N° 2022/009/009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : RETRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2022

Vu le courrier en date du 30 Novembre 2022 du bureau des contrôles de légalité et budgétaire de la Sous-Préfecture de THONON-LES-BAINS et dont lecture a été faite au conseil municipal,

Le conseil municipal, à l'unanimité (11 voix), **PROCEDE** :

AU RETRAIT des délibérations du Conseil Municipal du 27 Octobre 2022 listées ci-dessous et entachées d'illégalité

N° ORDRE	OBJET DES DELIBERATIONS
2022/008/001	Versement de crédit budgétaire au budget cimetière
2022/008/002	Décision modificative N°5_BUDGET PRINCIPAL
2022/008/003	Décision modificative budgétaire n°1 _ BUDGET CIMETIERE
2022/008/004	Décision modificative budgétaire n°3 _ BUDGET EAU
2022/008/005	Travaux de sécurisation et rénovation de la chapelle de Saint-Martin_Engagement des travaux
2022/008/006	Approbation du zonage EP et EU du PLUi-H
2022/008/007	Extinction de l'éclairage public la nuit à compter du vendredi 4 novembre 2022
2022/008/008	Désaffectation, déclassement du domaine public routier communal et vente à Mme Jeannine BOINNARD née ROSSET
2022/008/009	Versement de crédit budgétaire au budget EAU
2022/008/010	Décision modificative budgétaire n°4 _ BUDGET EAU
2022/008/011	Taxe d'aménagement – Reversement à la CCHC

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël





Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

Ouverture de la séance

La séance du conseil municipal est ouverte à 21h05. Elle est présidée par Jean Claude MORAND, maire de SEYTROUX. Michaël VAUTHAY est nommé secrétaire.

Mr le maire propose le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal pour approbation. Le compte rendu du conseil municipal du vendredi 27 Octobre 2022 est approuvé à l'unanimité sauf les délibérations qui ont été retirées.

2. Bail le Kern, maison multiservices :

Mr le Maire propose de reconduire le loyer du bail avec l'indexation basé sur l'indice de référence des loyers commerciaux établi par l'I.N.S.E.E comme prévu dans le bail.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Tarif branchement eau et assainissement :

Mr le Maire propose une augmentation des tarifs des branchements :

- Eau 370€ à 372€
- Assainissement 3 400€ à 3 440€

La proposition est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,
 Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022
 Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
 Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
 Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine et VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs droits de branchement sur le réseau d'eau communale ANNEE 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revalorisation des droits de branchement au réseau d'adduction d'eau communale pour l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'établir les tarifs suivants, à partir du 1^{er} Janvier 2023, pour les droits de branchement sur le réseau d'adduction d'eau communale : 372,00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël





Certifié exécutoire le
 Transmise en Sous-Préfecture le
 Affiché le

N° 2022/009/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,
 Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
 Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022
 Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
 Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
 Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine et VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : Tarifs 2023 – Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

Le tarif de la participation de base est actuellement le suivant : 3 400.00 €

Monsieur le Maire **PROPOSE** au Conseil Municipal la revalorisation du tarif de base pour l'année 2023.

Le tarif de la participation de base (Pb) proposé est fixé à : 3 440 €

Et de fixer le montant de la participation par nature de construction

NATURE DE CONSTRUCTIONS	PARTICIPATION
Maison individuelle	
Superficie S inférieure ou égale à 170 m ²	1 Pb
Superficie S Supérieure à 170 m ²	1 Pb x 5/170
Logement collectifs	
1er logement	1 Pb
Du 2ème au 5ème logement	0,5 Pb par logement
A partir du 6ème logement	0,3 Pb par logement
Lotissements et groupes d'habitation	
Par lot	1 Pb
Hôtels	
Pour les 4 premières chambres	1 Pb
Par tranche de 4 chambres supplémentaires	0,3 Pb
Restaurants	
Hôtels	
Pour les 40 premiers m ² de salle de service chambr	1 Pb
Par tranche de 40 m ² supplémentaires	0,3 Pb
Bureaux	
Superficie S inférieure ou égale à 100 m ²	1 Pb
Superficie S supérieure à 100 m ²	1 Pb x 5/100
Commerces	
Superficie S inférieure ou égale à 300 m ²	1 Pb
Superficie S supérieure à 300 m ²	1 Pb x 5/300
Industrie, artisanat	
Superficie S inférieure ou égale à 200 m ²	1 Pb
Superficie S supérieure à 200 m ²	1 Pb x 5/200
Extension d'un bâtiment existant augmentant le volume des effluents ou création d'une surface habitable sans création de plancher	0,2 Pb
Par tranche de 40 m ² de surface habitable créée	

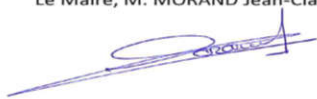
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'établir le tarif de base suivant à partir du 1^{er} Janvier 2023, pour la participation pour le financement de l'assainissement collectif : **3 440,00 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël





Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

4. Tarif eau potable et redevance assainissement :

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs de l'eau potable.

Mr le Maire propose une augmentation des tarifs de l'assainissement :

- Abonnement 77,50 euros à 79 euros
- Redevance jusqu'à 300m³ 1,28 euros à 1,30 euros
- Redevance au-delà de 300m³ 0,54 euros à 0,55 euros

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : RÔLE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT 2023 : Fixation des tarifs eau potable et redevance assainissement collectif

Il convient de fixer les tarifs de l'eau potable et de redevance d'assainissement collectif pour la période du 1er Janvier 2023 au 31 Décembre 2023 (Les factures seront établies l'année 2024). Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal **DECIDE** les tarifs suivants :

TARIFS 2023	RAPPEL TARIF 2022	TARIF 2023
EAU POTABLE		
	€	€
Abonnement eau	86.70	86.70
Consommation de 0 à 300 m3	1.46	1.46
Consommation à partir de 300 m3	0.59	0.59

TARIFS 2023	RAPPEL TARIF 2022	TARIF 2023
REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
	€	€
Abonnement redevance assainissement	77.50	79.00
Consommation de 0 à 300 m3	1.28	1.30
Consommation à partir de 300 m3	0.54	0.55

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël

Certifié exécutoire le
 Transmise en Sous-Préfecture le
 Affiché le



5. Tarif loyers des appartements :

Mr le Maire propose une augmentation des loyers pour les contrats de location à venir sur l'année 2023. Après délibération le conseil municipal propose une augmentation équitable de 1,63%. La proposition est acceptée à 10 voix pour et 1 voix contre.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX**

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.**ABSENTS EXCUSES :** COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.**POUVOIRS :** ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DE LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX. ANNEE 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une augmentation des tarifs de location des appartements communaux pour les contrats de location à venir sur l'année 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de location des appartements communaux comme suit pour l'année 2023, à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- **ECOLE N°1** : 500.00 € par mois, charges non comprises.
- **ECOLE N°2** : 491.00 € par mois, charges non comprises.
- **PRESBYTERE** : 449.00 € par mois, charges non comprises.
- **MAIRIE T2** : 392.00 € par mois, charges non comprises.
- **MAIRIE T3** : 419.00 € par mois, charges non comprises.
- **GITE L'HOUTEAU** : 617.00 € par mois, charges non comprises.
- **GITE LE SOLI** : 617.00 € par mois, charges non comprises.
- **GITE LE PELE** : 617.00€ par mois, charges non comprises.
- **GITE LE GORNI** : 617.00 € par mois, charges non comprises.
- **GITE LE RACARD** : 617.00 € par mois, charges non comprises.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël

Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

**6. Vote des subventions :**

La commission présente les subventions qui ont été demandées pour un total de 8 650 €.

On note une augmentation de la subvention du Foyer Rural afin que celui ne soit plus déficitaire lors de l'organisation des feux d'artifices.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

VU les articles L 1611-4, L 2541-12 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération 2022003001 en date du 1er avril 2022 portant adoption du budget primitif communal 2022,

VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations, suivant tableau ci-dessous :

N° 2022/009/005

SUBVENTIONS	
APE Ecole Seytroux	160
	5605
Foyer rural	1500
APE Collège	140
Ski Club St Jean d'Aulps	200
Pompiers Saint Jean d'Aulps	100
UNC74: Union Nationale des Combattants - Vallée d'aulps	80
Association des Familles de Traumatismes Craniens 74	80
Association SEPas impossible (sclérose En Plaques) 73 et 74	80
Banque Alimentaire 74	55
Ligue Contre le Cancer	100
LocoMotive	80
Resto du Cœur 74	80
Téléthon (AFM)	80
APEI	80
Octobre rose	150
Judo club des portes du soleil	80
TOTAL	8650

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le MAIRE à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël

Certifié exécutoire le
 Transmise en Sous-Préfecture le
 Affiché le



[Signature of M. Vauthay Michaël]

7. Fonds de concours voirie CCHC :

Mr le maire propose de verser à la CCHC un fonds de concours pour les travaux de voirie :

De 24 600.00 € en investissement

De 8 700.00 € en fonctionnement

La proposition est acceptée à l'unanimité.

N° 2022/009/006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 11
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE -VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA CCHC

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts.

Il précise que des travaux d'investissement ont été effectués en 2022 sur la commune de Seytroux pour un montant total de 59 078,39 € TTC :

• Confortement de la route de Malaliutaz :	18 855,60 € TTC
• Réfection enrobés « Le Crêt » :	40 222,79 € TTC

Il précise que des travaux de fonctionnement ont également été effectués pour un montant de 20 966,05 € TTC.

• Emulsion :	16 707,09 € TTC
• Fauchage :	3 566,21 € TTC
• Lamier :	296,85 € TTC
• Marquage routier :	395,90 € TTC

Il propose d'apporter à la CCHC un fonds de concours de 33 300 € pour l'ensemble de ces opérations (24 600 € en investissement et 8 700 € en fonctionnement), ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

N° 2022/009/006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le plan de financement suivant :

▪ Fonds de concours fonctionnement	8 700,00 €
▪ Fonds de concours investissement	24 600,00 €
▪ F.C.T.V.A. CCHC	13 130,49 €
▪ Autofinancement CCHC	33 613,95 €
▪ TOTAL	80 044,45 €

CHARGE Monsieur le Maire des différentes formalités à accomplir.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël



Certifié exécutoire le

Transmise en Sous-Préfecture le

Affiché le

8. Point sur les travaux de voirie :

Mr le Maire nous présente un reportage photo des travaux du Crêt. Le résultat est très satisfaisant.

9. Primes agents :

Mr le Maire propose de verser une prime pour l'année 2022 pour chaque employé communal. Celle-ci sera versée en fonction de l'entrée en service dans la commune.

10. Décisions modificatives :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement	1 300.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 300.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		1 300.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 300.00 €

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-125 : BATIMENTS DIVERS		3 000.00 €
D 2188-133 : CREATION SALLE ET MAIRIE	3 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 000.00 €

La proposition est acceptée à l'unanimité.

N° 2022/009/007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°6

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2188-125 : BATIMENTS DIVERS		3 000.00 €
D 2188-133 : CREATION SALLE ET MAIRIE	3 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 000.00 €	3 000.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël





Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

N° 2022/009/008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 10 Pour : 11
Nombre de membres votants : 11 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°7

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60611 : Eau & assainissement	1 300.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 300.00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire		1 300.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		1 300.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël





Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

11. Déclassement :

Mr le Maire présente la proposition de déclassement du chemin des Brons à la demande de Mme Tavernier Béatrice et Mr Marquette Michel. Le projet est examiné et la proposition est acceptée à l'unanimité.

Mr le Maire présente le projet de l'embranchement du SEY en accord avec les nouveaux propriétaires de la maison « CHEZ CHAMBY ». La proposition consiste à redistribuer les surfaces afin d'avoir une limite cohérente entre les deux propriétaires. Le projet est examiné et la proposition est acceptée à l'unanimité.

12. SYANE :

Mr le maire explique que les dossiers d'enfouissement des réseaux secs de Saint Martin, de Malaliutaz, des Brons et du Sey engagés sur la commune avec le SYANE seraient éligibles au FACE.

Dès l'acceptation de ces dossiers par le FACE la commune pourra engager la totalité de ces travaux, à condition d'obtenir les autorisations foncières.

Mr le Maire propose également de donner la compétence au SYANE pour la gestion de l'installation de bornes de recharges afin de bénéficier des aides actuellement proposées. La proposition est acceptée à l'unanimité.

13. Point sur le fonctionnement de l'éclairage public :

Mr le Maire fait le bilan sur la coupure mise en place depuis le dernier conseil municipal, et propose d'étendre cette dernière à la totalité du village à partir de la mi-janvier.

Cette proposition est acceptée à : 7 voix pour
3 voix contre
1 Abstention

N° 2022/009/010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-deux et le deux décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/11/2022

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 3
Nombre de membres présents	: 10		Pour	: 7
Nombre de membres votants	: 11		Abstention	: 1

PRESENTS : BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, ROSSET Erika, BOINNARD Nadine VAUTHAY Eliane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, VAUTHAY Michaël et VULLIEZ Christian.

ABSENTS EXCUSES : COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane et ROSSET Mickaël.

POUVOIRS : ROSSET Mickaël donne pouvoir à BOINNARD Nadine.

Monsieur VAUTHAY Michaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT A COMPTER DE MI-JANVIER 2023

Vu la délibération 2022/008/007 du 27 Octobre 2022 instaurant l'extinction de l'éclairage public, la nuit à compter du 4 Novembre 2022.

Lors du vote de cette délibération, il était noté que des adaptations pourront être prévues.

Après le bilan fait suite à un mois d'extinction de l'éclairage public sur une partie du village,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE que l'éclairage sera interrompu à compter de mi-janvier 2023 jusqu'au 31 mai 2023 de 22 heures à 6 heures du matin sur l'ensemble de la commune.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. VAUTHAY Michaël

Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le



14. Réorganisation informatique :

Mr le Maire explique que la commission a déjà reçu plusieurs offres et propose de donner quitus à cette commission pour le choix final. La proposition est acceptée à l'unanimité.

15. Vote d'un représentant de la commission santé à la CCHC :

Mme BOINNARD Laurence est nommée à l'unanimité représentante de la commission santé à la CCHC.

16. Urbanisme :

Mme BOYAT Sylvie présente les demandes et convoque la commission pour traiter ces dernières.

17. Environnement :

Mr le Maire va proposer une date pour faire une réunion de démarrage de l'AFP.

18. Questions diverses :

Le conseil discute sur l'organisation du repas des Aînés de la commune. Sylvie BOYAT et Eliane VAUTHAY ont déjà rencontré le propriétaire du restaurant KERN. Une deuxième rencontre va être organisée afin d'affiner la proposition qui a été faite.

La séance est clôturée à 22h00.